



Comité  
logement  
**Ville-Marie**

1710, rue Beaudry, local 2.6  
Montréal (Québec) H2L 3E7  
Tél.: 514.521.5992  
info@clvm.org

**Mémoire présenté**  
**à l'Office de consultation publique de Montréal**

**dans le cadre de la consultation**  
**sur le Quartier chinois de Montréal**

**Pour un Quartier chinois mixte et habité**

7 Juin 2022



## Table des matières

<b>1. Présentation du Comité logement Ville-Marie .....</b>	<b>4</b>
<b>2. États des lieux .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 <i>Le Quartier chinois</i> .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 <i>La population : Éléments sociodémographiques du Quartier chinois</i> .....</b>	<b>7</b>
<b>2.3 <i>L'état du logement dans le Quartier chinois</i> .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3.1 <i>Le logement social actuel</i> .....</b>	<b>9</b>
<b>2.4 <i>De 2019 à aujourd'hui : Développement immobilier spéculatif</i> .....</b>	<b>11</b>
<b>2.5 <i>Besoins en logements sociaux</i> .....</b>	<b>11</b>
<b>3. Analyse du projet de modification du plan d'urbanisme .....</b>	<b>14</b>
<b>3.1 <i>Limite</i> .....</b>	<b>14</b>
<b>3.2 <i>Opportunités</i> .....</b>	<b>14</b>
<b>4. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>16</b>
<b>Références .....</b>	<b>17</b>

## **1. Présentation du Comité logement Ville-Marie**

Le Comité logement Ville-Marie, anciennement le Comité logement Centre-Sud, est un organisme de défense collective des droits des locataires, à vocation locale, qui intervient dans l'est de l'arrondissement de Ville-Marie depuis maintenant 40 ans. Le Comité a été fondé, en 1976, par des citoyens du Centre-Sud, un ancien quartier ouvrier ravagé par de nombreuses opérations de « rénovation urbaine » visant à « moderniser » le quartier. En 2010, nos membres ont pris la décision de modifier le nom de l'organisme dans le but d'étendre notre intervention à l'ouest du centre-ville et desservir ainsi la population de l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le Comité logement Ville-Marie est un organisme sans but lucratif, doté d'une structure démocratique, dont le conseil d'administration est élu par ses membres, au nombre d'un peu plus d'une centaine. Les interventions de notre organisme se déploient sur trois fronts principaux : promouvoir et défendre les droits des locataires, assurer un encadrement adéquat du marché privé de l'habitation et développer une alternative sociale durable à celui-ci : le logement social, dans la perspective de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Notre service d'information et de soutien aux locataires traite en moyenne 1200 demandes reliées à des problématiques de logement par an. Nous offrons, en parallèle à ce service, des ateliers de formation sur le droit du logement, et intervenons aussi sur des enjeux concernant le stock de logements locatifs privé, dans la perspective d'assurer la préservation de ce parc de logements important, dans lequel vivent plus de la moitié des ménages montréalais. Nous intervenons ainsi sur les enjeux concernant la démolition, les changements d'affectation, l'entretien ou encore la salubrité des logements.

Finalement, dans la perspective de maintenir et de développer une offre alternative au marché privé de l'habitation, nous travaillons afin de défendre le parc de logements sociaux existant, de même qu'afin de promouvoir et soutenir le développement de nouveaux projets de logements sociaux, et plus particulièrement de projets d'habitation pour familles et personnes à revenu faible ou modeste. À cette fin, nous administrons une liste de demandeurs de logements sociaux communautaires pour le centre-ville de Montréal qui compte plus de 1100 ménages, dont plus du tiers sont des familles avec enfants. Nous informons, favorisons le regroupement et appuyons les démarches collectives des demandeurs inscrits sur notre liste. Nous offrons également des ateliers d'information sur le logement social et soutenons, en partenariat avec d'autres organismes, le développement de plusieurs projets de logements sociaux visant à répondre aux besoins des citoyen-ne-s des différents quartiers de l'arrondissement.

Le Comité logement assure finalement la coordination et la représentation d’Habiter Ville-Marie, une table de concertation qui regroupe une douzaine d’organismes à vocation locale ou régionale, dont la mission est de « susciter, appuyer et promouvoir le développement du logement social et communautaire dans l’arrondissement de Ville-Marie, en priorisant la réponse aux besoins des populations locales et l’amélioration de la qualité de vie dans une perspective de développement durable. » Notre organisme est également membre, au niveau local, de nombreuses tables de concertation, dont la Table ronde du Quartier chinois de Montréal; au niveau régional, de la Table régionale des organismes volontaires d’éducation populaire (TROVEP); ainsi qu’au niveau national, du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLACQ) ainsi que du Front d’action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

## 2. État des lieux

### 2.1 Le Quartier chinois

Le Quartier chinois est un secteur de petite taille reconnu pour son architecture distinctive, ses commerces et restaurants, son pouvoir d'attraction touristique, mais aussi son offre de services aux populations chinoises et asiatiques qui ont façonné et investi le quartier. Auparavant, la Ville de Montréal établissait les limites du quartier à partir du boulevard René-Levesque, au nord, de l'avenue Viger, au sud, de la rue Jeanne-Mance, à l'ouest, et de la rue Saint-Dominique, à l'est. Suite notamment à la consultation tenue par le Centre d'écologie urbaine de Montréal au cours de l'année 2019, de nombreux citoyens et organismes ont demandé que les limites du quartier soient étendues, à l'ouest, jusqu'à la rue de Bleury, et à l'Est, jusqu'à la rue St-Élisabeth, afin de désenclaver le quartier et mieux représenter sa réalité. Le projet de règlement aujourd'hui à l'étude reconnaît cette modification des limites du quartier. Avec ces nouvelles frontières, on parle d'un quadrilatère d'environ 2km<sup>1</sup>.

Le territoire du Quartier chinois est hautement minéralisé et est donc un grand îlot de chaleur où les arbres sont peu présents, sauf à quelques endroits. Le quartier comporte peu de terrains vacants. Ces derniers sont pour la plupart utilisés comme espaces de stationnement extérieurs.



<sup>1</sup> Nous sommes arrivés à cette aire en formant un quadrilatère avec les frontières nouvellement reconnues dans Google Maps.

## **2.2 La population : Éléments sociodémographiques du Quartier chinois**

Au niveau de la population, il n'existe pas de données de recensement adaptées spécifiquement au quartier. Nous sommes donc obligés de recourir aux données pour des secteurs de recensement plus larges, mais qui incluent le Quartier chinois. Ces données ont été utilisées pour établir la population. Pour ce qui est des statistiques émanant de l'excellent travail du Centre d'Écologie Urbaine de Montréal, le *Rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté*, elles sont basées sur les aires de dissémination plutôt que les secteurs de recensement. Les données que nous présentons ici sont issues de ces deux sources, qui ne sont pas harmonisées.

Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, on compte une population de 5 177 personnes dans les secteurs de recensement englobant le Quartier chinois, ce qui représente une hausse de 20.6% par rapport au recensement de 2016. Le *Rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté* produit par le CEUM présente plusieurs statistiques et caractéristiques sur la population du Quartier chinois. Nous avons repris celles-ci dans cette section pour peindre un portrait des individus qui y vivent<sup>2</sup>.

### **Ménages locataires, ménages à faible revenu et taux d'effort**

Montréal est majoritairement une ville de locataires. Les ménages locataires forment ainsi 63.3% des ménages habitant la ville. Pour l'arrondissement Ville-Marie, le taux de ménages locataires est de 72.6%, tandis que pour le territoire du Quartier Chinois, on recense 75.8% de ménages locataires.

Par ailleurs, on recense 19.2% des Montréalais qui vivent avec un faible revenu. Cette proportion s'élève à 33.3% dans l'arrondissement Ville-Marie, tandis qu'elle se situe à 30.4% dans les aires de dissémination englobant le Quartier chinois.

Malgré le fait que le pourcentage d'individus à faible revenu est plus bas dans le Quartier chinois que dans Ville-Marie, on observe un plus haut taux d'effort chez les locataires du quartier. Ainsi, le pourcentage de locataires consacrant plus de 30% de leur revenu en frais de logement est de 51.4% dans le Quartier chinois, alors qu'il est de 48% dans l'arrondissement (Stratégie de Développement d'Habiter Ville-Marie, p.10) et qu'il se situe à 36.5% pour la Ville de Montréal.

Cet écart entre la proportion des personnes à faible revenu et le taux d'effort s'explique principalement par la valeur élevée des loyers près du centre-ville où même des individus qui ne sont pas en situation de pauvreté sont obligés de consacrer une part importante de leurs revenus à leurs frais de logement.

---

<sup>2</sup> Les statistiques présentés dans cette section proviennent des pages 16 à 18 du Rapport Synthèse du CEUM.

### **Des caractéristiques distinctives**

Plusieurs caractéristiques distinguent le Quartier chinois de l'arrondissement Ville-Marie. Parmi celles-ci, on trouve tout d'abord une surreprésentation des aînés, surtout de femmes de plus de 70 ans. L'offre de services sociaux et de santé disponible en langues asiatiques et culturellement adaptée aux communautés chinoises et asiatiques dans le quartier est une des raisons pour lesquelles les aînés de ces communautés demeurent dans le quartier. À l'autre extrémité du spectre des âges, on constate une sous-représentation des jeunes (20 ans et moins), et donc des familles avec enfants.

Au niveau des caractéristiques linguistiques et ethnoculturelles, on remarque aussi un taux de personnes ne parlant ni français ni anglais (10% et plus) qui se démarque fortement du taux dans le reste de l'arrondissement (2.3%). Un autre facteur distinctif est la proportion d'immigrants de longue date. À cet effet, 56.8% des personnes habitant le quartier sont des immigrants de longue date, une proportion 14% plus élevée que la moyenne dans Ville-Marie, ce qui s'explique notamment par la forte proportion de personnes âgées chinoises qui demeure dans le quartier.

Finalement, on discerne un plus haut taux de personnes habitant seules (58.7%) que dans Ville-Marie (54.8%) et que dans la Ville de Montréal (40.8%).

### ***2.3 L'état du logement dans le Quartier chinois***

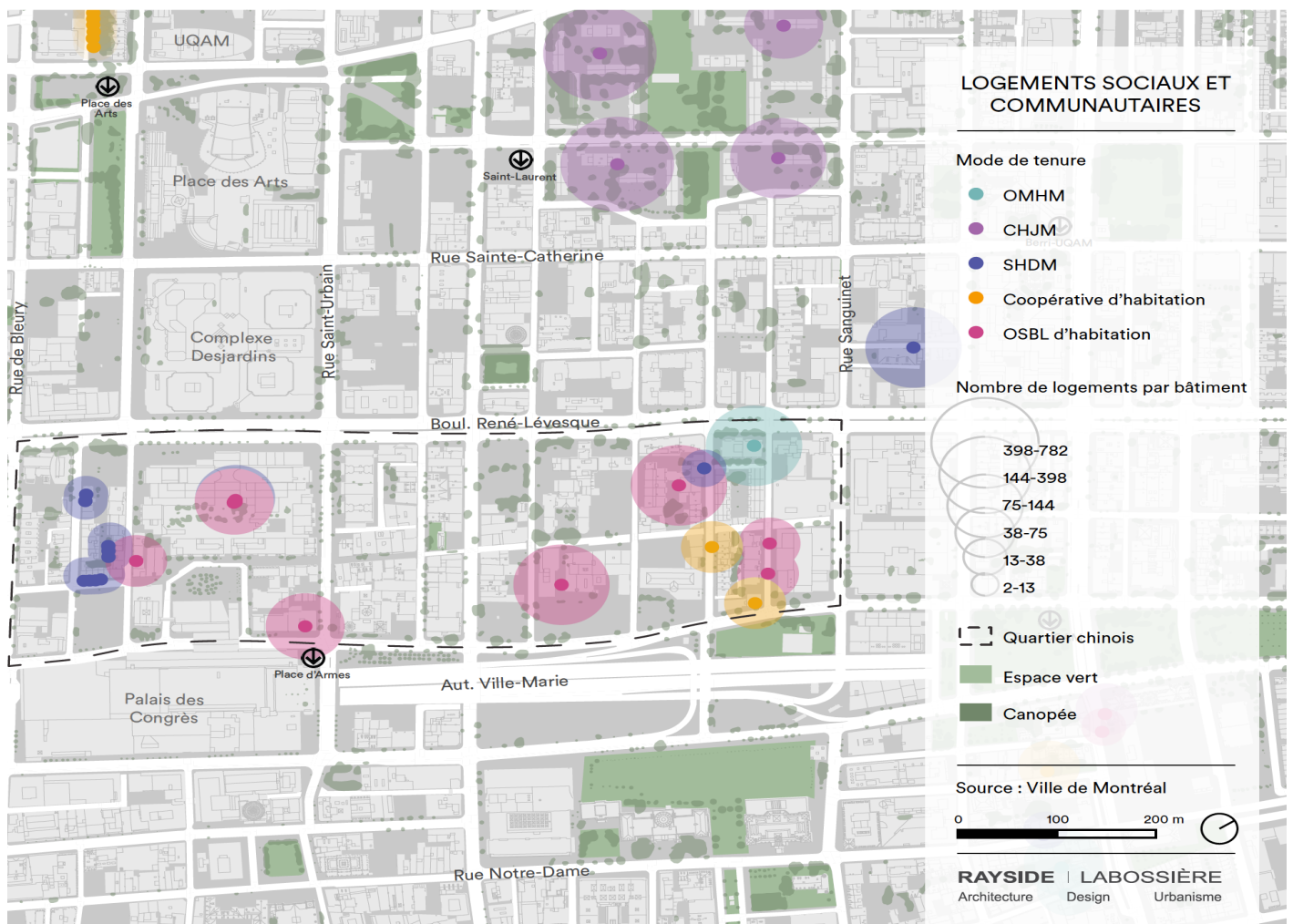
Malgré une certaine perception qui associe principalement le Quartier chinois à des restaurants, des boutiques ou des services de santé et de bien-être, le quartier est habité. Selon les statistiques du recensement canadien de 2021, les secteurs de recensement englobant le quartier compte 3 474 logements en 2021, une hausse de 16.5 % par rapport au recensement de 2016. Il convient de noter qu'aucun projet de logement social ouvert à des populations sans besoins particuliers n'a vu le jour dans le secteur au cours de cette période.

Le Quartier chinois, comme plusieurs autres quartiers de l'arrondissement, tels que le Red Light et le Faubourg à m'lasse, a subi les assauts du modernisme et a été partiellement démoli, au cours des années 50, lors de l'élargissement du boulevard René-Lévesque, ainsi qu'au cours des années 70 et 80, par la construction de l'autoroute Ville-Marie, ainsi que par celles du Palais des Congrès (1983) et du Complexe Guy-Favreau (1984). Ces projets de renouvellement urbain ont mené à la perte d'un tiers de l'ancien Quartier chinois. Plusieurs centaines de logements de la fin 19<sup>e</sup> siècle ont été détruits au cours de ces opérations urbaines et plusieurs projets de logements sociaux dans le quartier ont été réalisés à cette époque afin de permettre notamment la relocalisation de ménages évincés.



L'accès à des logements abordables et adéquats demeure, encore aujourd'hui, un enjeu important dans le Quartier chinois. Effectivement, le rapport du CEUM constatait que la vulnérabilité économique des ménages est principalement liée au coût élevé des logements (CEUM, p.27). La centralité du quartier et sa proximité avec le centre des affaires exerce une énorme pression sur les coûts de terrain et de logement. Ceci se reflète dans le coût du loyer mensuel moyen dans le quartier, qui est de 1147 \$, comparativement à 835\$ pour la ville de Montréal (2016).

### 2.3.1 Le logement social actuel



On retrouve plusieurs projets de logements sociaux existant déjà dans les limites du Quartier chinois. La majorité de ces projets sont consacrés aux personnes âgées, tandis que seulement quelques projets sont dédiés aux familles ou autres types de ménages.

## **Logement pour aînés**

Malgré le fait que plusieurs habitations de logement social dédiées aux aînés existent, l'offre existante ne répond pas à la demande, selon les propos de plusieurs participants aux consultations du CEUM.

Les OSBL pour personnes âgées du quartier sont les suivants :

- Centre Yee-Kang pour les personnes âgées (84 logements – 2004)
- Centre-Uni de la Communauté Chinoise de Montréal (82 logements – 1984)
- Corporation d'habitation Centre uni la communauté chinoise de Montréal (32 logements – 2009)
- Logement communautaire chinois de Montréal (57 logements – 1982)
- Foyer catholique chinois de Montréal (42 logements – 1988-1990)
- Habitations Hôtel-de-Ville (HLM - 88 unités pour personnes âgées)

Le temps d'attente pour obtenir un logement dans un de ces OSBL peut varier de quelques mois à une ou deux années.

Pour ce qui est du logement social destiné aux familles et autres ménages, on recense un OSBL en habitation, les Habitations du Centre-Ville, et deux coopératives.

Les Habitations du Centre-Ville, construites dans les années 1980, offre 319 logements, mais seulement 8% de ces logements sont des 5 ½ qui pourraient convenir à une famille. La moitié de la clientèle est par ailleurs d'origine chinoise.

La Coopérative d'habitation Anderson, pour sa part, détient des duplex sur l'îlot entre les rues Anderson et Jeanne-Mance. La coop opère 9 immeubles historiques (fin 19<sup>e</sup> siècle) appartenant à la SHDM, comportant 18 logements, comptant tous 3 ou 4 chambres à coucher.

La coopérative Chung Hua compte deux phases, la première comportant 30 logements, et la seconde 16.

L'offre en logement social destinée aux familles, donc comptant au moins 3 chambres à coucher, est donc faible, tout comme d'ailleurs l'offre en logement privé pour familles. Dans le territoire du Faubourg Saint-Laurent, qui inclut le Quartier chinois, seulement 11% des logements ont 3 chambres à coucher ou plus (Portrait de Quartier : Faubourg Saint-Laurent - Document Synthèse, p.15). La situation est encore pire dans les secteurs de recensement qui incluent le territoire du Quartier chinois. Dans ceux-ci, la proportion de logements ayant 3 chambres à coucher ou plus est de 4.4% (Recensement Canadien 2016).

## **2.4 De 2019 à aujourd'hui : Développement immobilier spéculatif**

Au cours des dernières années, plusieurs projets de grande ampleur, mal adaptés au cadre bâti du quartier, ont été mis en chantier, tels que le One Viger, le Hampton Inn & Serenity Condo ou le 180 René-Lévesque Est. Ces projets, créés sans que la communauté ne soit réellement consultée, ont eu des impacts négatifs importants sur leurs voisins immédiats, ainsi que sur le quartier en général. Outre le bruit, la pollution, les vibrations et dommages à la structure des bâtiments avoisinant, ces projets mal adaptés au cadre bâti du quartier ont contribué, d'une part, à menacer l'intégrité et éroder encore davantage l'identité du quartier, de même qu'à exercer une pression énorme sur les locataires à faible ou modeste revenu. Ce mouvement de redéveloppement inadapté au quartier, auquel est venu s'ajouter le projet de REM, ont provoqué beaucoup d'inquiétude et de perturbation chez les citoyens du quartier (ainsi que dans la communauté) et a généré une mobilisation soutenue des résidents qui a mené au projet actuellement proposé, visant à réduire les hauteurs et densités autorisées dans le quartier.

Pour la communauté chinoise, cette nouvelle vague de développement immobilier peut rappeler les développements des années 1950 à 1980 dont nous avons parlé plus tôt. Ainsi, le groupe de travail sur le quartier chinois, dans un [document informatif](#) produit en 2021, craignait un « pattern » d'effacement de l'identité culturelle du quartier, d'éviction des locataires et d'érosion des commerces familiaux et historiques associée aux hausses des prix des terrains et des loyers (tant résidentiels que commerciaux).

Le risque est en effet réel. Il faut tout mettre en œuvre pour que les mots de Marie Sterlin et Antoine Trussart, auteurs de *Gentriville : Comment des quartiers deviennent inabordables*, ne deviennent pas réalité : « ce secteur risque de devenir un endroit où l'exotisme de [la Chine] va se consommer, mais où les populations originaires de [ce] pays de ne pourront plus se loger, en raison des prix trop élevés (Gentriville, p.223)<sup>3</sup>.

## **2.5 Besoins en logements sociaux**

La financiarisation croissante du logement, de même que le sous-investissement chronique des gouvernements canadien et québécois dans le logement social, conjugués à d'autres phénomènes conjoncturels tels que la pandémie, ont provoqués une grave crise du logement dont les conséquences pour les ménages montréalais à faible ou modeste revenu sont dramatiques. On assiste ainsi à une augmentation importante de l'itinérance, à un appauvrissement généralisé des ménages locataires et à une diminution de la qualité de vie de nombre d'entre eux, qui n'ont plus les moyens de se payer des logements adéquats ni d'autres besoins essentiels.

---

<sup>3</sup> Dans *Gentriville*, cet extrait adresse la situation de Parc-Extension et les communautés indiennes et pakistanaise à la suite du développement du campus MIL.

Au niveau de la hausse moyenne des loyers, la SCHL estime une hausse de 3.7% entre 2020 et 2021 dans la RMR de Montréal. Ceci suit une hausse de 4.2% entre 2019 et 2020, un record depuis 2004, pour la même région. (Rapport sur le marché locatif, SCHL, 2021).

Les phénomènes de reprises de logements et de rénovictions sont eux aussi en hausse depuis quelques années. Au CLVM, nous avons soutenu plus de 58 ménages en lien avec des rénovictions et 53 ménages en lien avec des reprises de logements entre 2020 et 2022, un phénomène d'une ampleur jamais vue auparavant. De plus, ces cas ne représentent que la pointe de l'iceberg puisque plusieurs locataires ne contactent pas le comité logement et accepte de quitter sans prendre connaissance de leurs droits.

Un autre indicateur qui démontre un grand besoin pour du logement social et communautaire est la longueur des listes d'attentes pour ce type de logement. La liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal compte plus de 1600 personnes résidant dans l'arrondissement Ville-Marie, tandis que la liste de demandeurs de logements sociaux du Comité logement Ville-Marie compte pour sa part 1123 ménages inscrits, dont plus du tiers sont des familles avec enfants.

Cependant, très peu de ménages inscrits sur la liste du CLVM viennent du Quartier chinois. Nous sommes en ce moment en démarche avec le Service d'aide à la famille chinoise afin de produire une traduction de notre formulaire de demandeurs de logements sociaux. Nous entendons collaborer au cours des prochains mois avec les organismes du quartier pour diffuser cet outil dans leurs réseaux et être mieux en mesure d'identifier les besoins de la communauté.

Tel que nous le mentionnions plus haut, l'offre de logements sociaux pour familles est nettement déficiente dans le quartier. Outre les familles, nous estimons qu'un projet ciblant la population des travailleurs pauvres, ou travailleurs et travailleuses précaires, pourrait répondre à un besoin de la communauté, tout en contribuant à dynamiser et consolider le tissu économique du quartier. Nous pensons notamment aux employés de restaurants, aux livreurs et manœuvres qui peuvent travailler dans, ou près, du Quartier chinois.

À ce sujet, le rapport *Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal*, produit par l'Institut National de Recherche Scientifique en 2016, nous apprend qu'en 2006 15.5% des travailleurs de l'industrie des ventes et services était des « travailleurs pauvres ». Quant au taux de travailleurs pauvres des groupes de minorités visibles, on apprend qu'en 2006, 23.5% des travailleurs chinois était des « travailleurs pauvres ». (*Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal*, p. 19 et 17).

L'étude de l'INRS définit un travailleur pauvre comme une personne entre 18 et 64 ans, qui n'est pas aux études, et qui malgré le fait qu'il travaille vit dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de pauvreté. (*Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal*, p.7)

Un tel projet pourrait également revêtir une dimension intergénérationnelle et accueillir des personnes âgées autonomes afin de répondre aussi aux besoins de cette catégorie de population.

### **3. Analyse du projet de modification**

Somme toute, nous accueillons favorablement la proposition de modification du plan d'urbanisme, ainsi que la volonté de la Ville et l'Arrondissement Ville-Marie de limiter le développement sauvage et la spéculation immobilière en abaissant les limites de hauteurs et densité dans le quartier afin que les projets de redéveloppement respectent le caractère du quartier et son cadre bâti. Dans cette perspective, nous soutenons l'exclusion du Quartier chinois du Centre des Affaires. Nous appuyons également l'intention annoncée de protéger les immeubles du territoire avec des reconnaissances et protections patrimoniales, ainsi que celle d'inclure une disposition relative à l'archéologie.

#### ***3.1 Limites***

Nous partageons l'avis de certains groupes du Quartier chinois qui se questionnent sur les effets concrets des protections patrimoniales annoncées par la Ville en l'absence de subventions aux propriétaires de tels bâtiments. Enfin, nous nous demandons si les limites de hauteur proposées par la modification du règlement respectent réellement les tailles actuelles des immeubles du cœur du Quartier chinois.

#### ***3.2 Opportunités***

L'utilisation du droit de préemption sur les 4 terrains localisés dans le Quartier chinois est une opportunité pour le développement de projet de logement sociaux ou communautaires. L'achat de ces terrains est aussi une opportunité pour arrimer les besoins en logement avec les besoins exprimés par la communauté pour des lieux culturels ou communautaires ou du verdissement ou autres orientations indiquées au Plan d'action du Quartier chinois. Le développement de projets mixtes serait une solution efficace pour atteindre les différents objectifs mis de l'avant dans le Plan d'action 2021 – 2026 pour le développement du Quartier chinois.



Nous croyons de plus qu'il serait judicieux pour la Ville de Montréal d'assujettir le terrain de stationnement circonscrit par les rues Anderson, De La Gauchetière, Jeanne-Mance et Viger à son droit de préemption.

Finalement, il serait pertinent que la Ville travaille avec le gouvernement de Québec afin d'obtenir une extension de l'Hôpital Chinois (CHSLD). Cette idée était rapportée dans le Rapport Synthèse du CEUM (p.21). Selon nous, ce serait une occasion de permettre aux nouveaux projets de logements sociaux de se concentrer sur les besoins d'autre types de population délaissés par le logement social déjà existant, comme les familles et les travailleurs seuls.

#### **4. Conclusion et recommandations**

En conclusion, nous recevons favorablement la proposition de règlement de la Ville de modifier les paramètres de hauteurs et de densité, de reconnaître la valeur patrimoniale du secteur étendu du Quartier chinois afin de protéger le caractère distinctif du quartier et favoriser les petites et moyennes entreprises locales. Nous pensons que l'utilisation du droit de préemption doit être accompagnée d'un budget correspondant afin de permettre l'achat de ces terrains à des fins de construction de logement social répondant aux besoins de la communauté et permettant aux ménages à faible ou modeste revenu de se loger convenablement sans se ruiner financièrement. Le développement de ces projets de logements sociaux doit être fait en partenariat les organismes du quartier, la Table ronde du quartier chinois de Montréal, les groupes disposant d'une expertise dans le développement de logement social, tel les GRT et le CLVM ainsi que les services municipaux.

#### **Nous recommandons :**

- Que les limites du Quartier chinois soient modifiées et que le Quartier chinois soit exclu du Centre des Affaires, tel que proposé
- Que l'abaissement des limites de hauteur et densité proposé soit revu, notamment pour les abords de la rue La Gauchetière, au cœur du quartier, où les paramètres proposés de 25 à 45m avec un COS de 4 ne sont pas en harmonie avec le cadre bâti déjà existant.
- Que la Ville de Montréal réserve d'ores et déjà dans son budget les montants requis pour l'acquisition de terrains visés par le droit de préemption dans le but de permettre la construction d'au moins un projet de logement social.
- Que la Ville de Montréal assujettisse le terrain formant l'îlot Anderson/Jeanne-Mance/Viger/De La Gauchetière à son droit de préemption.
- Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement Ville-Marie intègre à leurs critères d'analyse de projets de développement dans le Quartier chinois la contribution de ce projet à la vie sociale, culturelle et économique du Quartier chinois.



## Références

Arrondissement Ville-Marie. (2021). *Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier Chinois*. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/4\\_1\\_plan\\_daction\\_2021-2026\\_pour\\_le\\_developpement\\_du\\_quartier\\_chinois.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/4_1_plan_daction_2021-2026_pour_le_developpement_du_quartier_chinois.pdf)

Centre d'écologie urbaine de Montréal. (2020). *Rapport synthèses des besoins et attentes de la Communauté : Quartier chinois*. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/3-3\\_rapport\\_qchinois\\_20200326\\_vf5.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/3-3_rapport_qchinois_20200326_vf5.pdf)

Chinatown Working Group. (2021). *Basic FAQs*. <https://cwgmtl.org/cwg/wp-content/uploads/2021/06/Basic-FAQs-EN.docx.pdf>

Habiter Ville-Marie. (2019). *Stratégie de développement d'Habiter Ville-Marie*. <https://habitervillemarie.ca/publications/strategie-de-developpement-2019/>

Leloup, X., Desrochers, F. et Rose D. (2016). *Les travailleurs pauvres dans la RMR de Montréal : Profil statistique et distribution spatiale (INRS)*. <https://espace.inrs.ca/id/eprint/4834/1/leloup-centraidecomplet-2016.pdf>

Sterlin, Marie et Trussart, Antoine. (2022). *Gentriville : Comment des quartiers deviennent inabordables*. VLB éditeur.

Table de quartier du Faubourg Saint-Laurent. (2018). *Portrait de Quartier – Faubourg Saint-Laurent : Document synthèse*. <https://faubourgstlaurent.ca/wp-content/uploads/2018/01/portrait-de-quartier-document-synthese-2018.pdf>

Société canadienne d'hypothèques et de logements. (2022). *Rapport sur le marché locatif : Canada et régions métropolitaines*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2021-fr.pdf?rev=a7a676b6-6bba-4303-8efd-42bbf8bf25e1>

Statistique Canada. (2019). *Profil de Recensement, Recensement 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. (2022). *Profil de Recensement, Recensement 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>